

CONSEIL MUNICIPAL
DE LA VILLE DE MIRAMAS

SÉANCE PUBLIQUE DU 04 OCTOBRE 2017

La séance est ouverte à 19 heures 05 dans les formes réglementaires, sous la présidence de Monsieur Frédéric VIGOUROUX, Maire de Miramas.

Monsieur le MAIRE. - Mesdames et messieurs, chers collègues, si vous voulez bien vous asseoir. Nous avons un petit peu de retard, je m'en excuse. Je suis heureux de vous retrouver au Conseil municipal. J'espère que vous êtes tous bien reposés et que nous allons avoir une année riche, évidemment, pour notre commune.

Je propose comme il se doit, l'appel des adjoints et conseils municipaux par la benjamine de notre Conseil, Madame Géraldine BUTI.

Madame Géraldine BUTI salue l'assemblée et procède à l'appel nominal des élus du Conseil Municipal.

Étaient présents, Mesdames et Messieurs :

Frédéric VIGOUROUX, Gérald GUILLEMONT, Jean GUILLON, Paulette ARNAUD, Jacques BAUDOUX, Anne-Marie CHAYOT, Jean-Marie PASCAL, Fadela AOUMMEUR, Christlan PEYRO, Eric MARCHESI, Géraldine BUTI, Fernande REYNAUD, Jerry GRUAT, Daniel HIGLI, Monique TRINQUET, Jean-Luc SANCHE, Mireille MIZOULE, Olivier JULIEN, Catherine FOURMENT, Martine ARFI, Nathalie PISANO, Hatab JELASSI, Laëtitia DEFFOBIS, Hervé REBOUL, Ange POGGI, Beatrix ESPALLARDO, Cécile DUMAS (à partir de 19 h 09 avant la vote de la délibération n° 165-2017), Marc THOMAS

Étaient représentés, Mesdames et Monsieur :

Maryse RODDE par Nathalie PISANO
Marie-Pierre VIAL par Frédéric VIGOUROUX
Gaëtan FERNANDEZ par Paulette ARNAUD
Amélie RAFFINI par Anne-Marie CHAYOT
Johanne ALVAREZ par Ange POGGI

Étaient absentes excusées, Mesdames :

Cécile DUMAS (*jusqu'à 19 h 09 après l'approbation du PV du 05 juillet 2017*)

Marilyne KERAUDY

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

A/ DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Monsieur le MAIRE.- Je propose la désignation de Madame Anne-Marie CHAYOT. Est-ce qu'il y a d'autres candidats ? Il n'y a pas d'autres candidats.

VOTE

POUR : 33

(28 voix « Pour Miramas » + 3 voix « Droite Nationale » + 1 voix « Hervé REBOUL » + 1 voix « Beatrix ESPALLARDO »)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

B/ RATIFICATION DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 5 JUILLET 2017

En l'absence de commentaire, il est procédé au vote.

VOTE

POUR : 33

(28 voix « Pour Miramas » + 3 voix « Droite Nationale » + 1 voix « Hervé REBOUL » + 1 voix « Beatrix ESPALLARDO »)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Le procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 5 juillet 2017 est approuvé à l'unanimité.

C/DÉLIBÉRATIONS

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

N° 1 — PROTOCOLE D'INTENTION ENTRE LA CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE PAU BÉARN (CCI) ET LA VILLE DE MIRAMAS QUANT À L'INSTALLATION D'UNE ÉCOLE SUPÉRIEURE DE COMMERCE DU SPORT

Rapporteur : M. Jacques BAUDOUX

Monsieur Jacques BAUDOUX procède à la lecture du rapport.

Monsieur le MAIRE. - Mesdames et messieurs, c'est un très beau moment que j'ai passé ici dans cette salle à signer la venue de cette École nationale des métiers du commerce du sport. Alors, on pourrait se dire : mais pourquoi Pau ? Pau a eu cette dimension – et l'ensemble de la CCI de Pau - depuis fort longtemps de développer 8 sites de ce type en France : Paris, Pau et dans des grandes villes. Ils hésitaient entre plusieurs communes du grand Sud-Est. Ce qu'ils appellent le Sud-Est, c'est de Montpellier jusqu'à Nice en passant par Lyon. Ils ont souhaité s'implanter ici, à Miramas (nous étions en concurrence avec d'autres villes plus importantes), pour pouvoir développer leur activité.

Il est à noter l'arrivée de Madame Cécile DUMAS à 19 heures 09.

Ils sont en train de recruter en ce moment un certain nombre de personnes. Ils ont commencé à faire de la publicité. Il s'agit des métiers liés à la vente, mais aussi des managers, etc.

Dans les années qui viennent, ils iront jusqu'au Master 2, ce qui veut dire que l'on aura bien des formations post-bac qui vont s'opérer. Évidemment, nous avons déjà reçu un certain nombre de demandes. Je rappelle aux habitants qu'il s'agit d'une école. Ce n'est pas la Ville qui fait entrer les gens dans une école. Il y a donc un certain nombre de démarches à faire, mais on les y aidera.

C'est donc une très bonne nouvelle pour la Commune d'avoir une formation que je vais qualifier d'importante. Bientôt, une deuxième arrivera aussi. Nous la prévoyons dans quelques jours. Mais eux ont décidé carrément de construire au niveau de la Ville, dans la

ZAC des Molières, et c'est un centre des métiers du numérique qui va arriver, pour préparer tous les métiers du numérique dans les années qui viennent.

Donc, ce sont deux bonnes nouvelles qui nous arrivent. Sur le numérique, je vous en reparlerai, puisqu'ils viendront faire une conférence de presse sur leur implantation. C'est le groupe Corallis, l'un des plus grands de France après l'AFPA, bien sûr. Ce sont des Lyonnais, mais ils viennent s'implanter durablement sur l'ensemble du grand Sud-Est.

Cette délibération, eh bien, c'est une belle délibération. De temps en temps, on peut aussi se faire plaisir. C'est un long travail. Je remercie d'ailleurs tous ceux qui ont travaillé, les élus et évidemment les services et mon cabinet.

Alors, dans cette convention, vous y verrez une chose importante : il n'y a pas de relation numéraire. L'école va s'implanter dans des locaux provisoires pour commencer, car nous souhaitons l'implanter ensuite à la Maison d'Areva, là où vous avez le Pôle Emploi actuellement. Ils paieront un loyer à la Ville, puisque ce bâtiment est propriété de la commune de Miramas. Pôle Emploi, en fait, va intégrer la Maison des services publics qui est en train de se terminer où j'espère que nous aurons une belle inauguration avec, je le rappelle, l'ensemble des partenaires, tous les services de la Commune aux personnes (logement, CCAS, etc.), et puis le PLIE, Pôle Emploi, la Mission locale, la Maison de l'emploi et évidemment, le Conseil général pour la MDS. Donc, ce sera évidemment un pôle important, toujours dans l'idée que nous poursuivons d'avoir trois pôles équivalents, un au sud (ce sera cette maison du service public aux personnes), un au nord (la Maison de l'enfance et de la jeunesse - ou MEJE - qui a été construite) et un au centre avec une très belle mairie qui fera l'activité de l'État civil, de la Direction générale, de la Comptabilité, etc., etc. Donc, un équilibre à l'intérieur de notre commune. Cette Ecole supérieure du commerce de sport est la seule à avoir l'habilitation s'agissant d'un certain nombre de diplômes. Évidemment, à partir de ce moment-là, nous accueillerons aussi des stagiaires. Cela me fait dire que si nous pouvions aller jusqu'à imaginer à un moment donné une sorte de « pôle universitaire », même si je suis persuadé que Catherine FOURMENT me reprendrait au vol. Il s'agit d'un pôle de formation et qui dit « pôle de formation » permet d'avoir des étudiants, quels que soient leurs âges. Quand on a des étudiants dans une ville, il y a une vie nocturne, et donc, cela favorisera aussi l'activité de nos commerces.

On vous parlera d'autres idées qui nous sont venues et qui vont dans ce sens.

Y a-t-il des questions ? Je pense que tout le monde sera d'accord. Je passe donc au vote.

VOTE

POUR : 34

(28 voix « Pour Miramas » + 3 voix « Droite Nationale » + 1 voix « Hervé REBOUL » +
1 voix « Béatrix ESPALLARDO » + 1 voix « Cécile DUMAS »)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

N° 2 — ADHÉSION DE LA COMMUNE AU SEIN DE LA PERSONNE MORALE DU FUTUR PÔLE TERRITORIAL DE COOPÉRATION ÉCONOMIQUE CAP SPORT – AUTORISATION DONNÉE À MONSIEUR LE MAIRE DE SIGNER LES ACTES CONSTITUTIFS

Rapporteur : M. Jérémie PARDIES

Monsieur Jérémie PARDIES procède à la lecture du rapport.

Monsieur le MAIRE .- Y a-t-il des questions ? Monsieur THOMAS.

Monsieur Marc THOMAS.- Bonjour. Monsieur le Maire, vous dites dans l'adhésion : « ... par la mise en place de formations innovantes dans les métiers du sport et par l'arrivée du grand stade d'athlétisme ». Je vous cite toujours : « ... avec comme prisme le sport vecteur de développement économique ». Quand on lit la convention, on peut lire que l'association a pour objet de promouvoir les coopérations entre le monde sportif, économique, éducatif et le reste. Mais quand on lit la convention, derrière, on s'aperçoit que l'association a trois types de membres :

- ♦ les membres bienfaiteurs qui – je cite toujours – « s'acquittent d'une cotisation d'un montant supérieur... ou adressent régulièrement des dons à l'association » ;
- les membres de droit que sont les collectivités. De là à penser que la ville puisse aller aussi faire des dons, bien sûr ;
- les membres actifs. Et là, on lit : « les membres actifs s'engagent comme les autres à la mise en œuvre d'une transparence de fonctionnement vis-à-vis des autres membres [cela me paraît logique], participant au développement des actions de collecte, traitement et valorisation des déchets dans une démarche d'économie ».

Alors. Monsieur le Maire, nous avons du mal à comprendre la cohérence entre l'arrivée de la Halle des sports, d'ailleurs en retard de livraison, et la collecte de déchets ou la valorisation de leur traitement. Alors, à moins que vous ayez décidé, Monsieur le Maire, que le lancer de papier dans la poubelle à partir d'un bureau soit de nouveau un sport olympique, il semble qu'il y ait incohérence. Pourriez-vous nous expliquer ?

Monsieur le MAIRE. - *S'adressant aux services.* N'avez-vous pas celle de la commission ? Est-ce qu'on a mélangé aussi le « zéro déchet, zéro gaspillage » ?

S'adressant à Monsieur Marc THOMAS. Et qu'est-ce qui vous dérange dans le fait que l'on fasse le sport et que l'on dise à tout le monde de travailler sur le « zéro déchet, zéro gaspillage » ?

Monsieur Marc THOMAS. - Je ne vois pas comment on peut favoriser le sport, alors que dans l'association, on ne parle que de valorisation et de traitement des déchets. Je crois qu'il y a une incompatibilité ou une incohérence. Si vous lisez, c'est ce qu'il y a de marqué. La composition, c'est l'article 5. Et l'objet, il est là.

Monsieur le MAIRE. - Alors. attendez. je crois que l'on me parle de coquille. La coquille, c'est jetable ou réutilisable ?

Monsieur Marc THOMAS. - « *Composition, les membres de l'association s'engagent à mettre en œuvre* », article 5.

Monsieur le MAIRE. - Alors, attendez, les services me proposent une rectification.

Madame Mounia NGUYEN (Chargé de mission emploi, insertion et cohésion sociale). — C'est simplement une coquille. Les statuts nous ont été transmis par la future association CAP Sport, qui ont repris les statuts du comité territorial de coopération économique CAP Zéro gaspillage pour s'appuyer sur sa forme juridique.

Monsieur le MAIRE. - D'accord. Bien, je comprends, mais ce n'est plus possible. Ça, je suis désolé, mais ce n'est plus possible. Mille excuses, on va retirer les déchets. Ça, c'était pour l'autre structure. Là, par contre, on reste bien sur le sport et l'économie.

Monsieur Marc THOMAS. - Parce que je n'ai parlé que de ça. En plus, je vois à l'article 6, « *les conditions d'admission : être agréé par le conseil d'administration statuant à la majorité* ». Alors que, si vous lisez plus haut, les collectivités doivent se porter volontaires et être membres actifs, alors que le conseil d'administration n'est même pas constitué. Je crois qu'il y a une perturbation et un flou artistique...

Monsieur le MAIRE. - Non, attendez, attendez, il n'y a pas de perturbation et il n'y a pas de flou artistique. Houhou, les services ! Cela ne sert à rien de s'agiter en conseil. Donc, si les statuts ne sont pas conformes à la délibération, je suis obligé de retirer la délibération. Ça, vous ne me le ferez qu'une fois, OK ?

Monsieur Jérémie PARDIES.

Monsieur Jérémie PARDIES. - Monsieur le Maire, excusez-moi, j'ai la délibération. Sur notre exemple, en objet, on ne voit pas « zéro déchet, zéro gaspillage ».

Madame Laëtita DEFFOBIS. - Il suffit de supprimer en dessous, le premier paragraphe.

Monsieur le MAIRE. - Oui, mais est-ce que c'est embêtant pour l'association si je la repousse ? Elle est déjà constituée en plus, non ? Écoutez, merci. Donc acte ! Bravo ! Vous avez gagné le premier prix. Je retire la délibération, elle n'est pas conforme. La prochaine fois, vous ferez quelque chose qui « tienne la route ». S'il y a cumul des deux, je peux comprendre, je suis ouvert, mais là, ce n'est pas possible.

Bien ! Je retire. Merci de l'information. S'agissant de la question n° 2, on expliquera à ceux qui s'en occupent, aux associations et aux entreprises, que l'on reporte au mois de novembre pour une erreur technique. Merci, Monsieur THOMAS.

N° 3 — AVIS SUR LES DÉROGATIONS EXCEPTIONNELLES À L'INTERDICTION DU TRAVAIL LE DIMANCHE ACCORDÉES PAR MONSIEUR LE MAIRE AU TITRE DE L'ANNÉE 2018

Rapporteur : Mme Fadela AOUMMEUR

Madame Fadela AOUMMEUR procède à la lecture du rapport.

Monsieur le MAIRE. - Y a-t-il des questions ? Madame DUMAS.

Madame Cécile DUMAS. - La question du travail du dimanche, qui est une vraie question, je suis étonnée qu'elle ne fasse pas débat.

Monsieur le MAIRE. - Oui...

Madame Cécile DUMAS. - Eh bien, oui. Voilà ! Moi, je le dis. Je suis étonnée que les gens autour de cette table, qui se sont toujours positionnés de façon très ferme, ne disent rien lorsque l'on parle de la question du travail du dimanche. Donc, je m'abstiendrai.

Monsieur Gérard GUILLEMONT. - C'est pour cela que c'est limité.

Monsieur le MAIRE.- Madame, vous dites ?

Madame Beatrix ESPALLARDO.- Moi, je suis contre le travail du dimanche. Déjà, le dimanche, que cela ne déplaît à quelques personnes, comme j'ai entendu ce matin, que s'il y avait un minaret à Miramas, ils monteraient dessus.

Réactions dans la salle.

Non, non, laissez-moi finir. Laissez-moi finir. Le dimanche, c'est le jour du Seigneur, on ne travaille pas. Ça, c'est une chose.

D'autre part, aujourd'hui, les gens qui travaillent le dimanche, en général, à 90 %, ce sont des femmes, des femmes qui sont payées juste le SMIC quand elles travaillent le dimanche. Elles récupèrent la semaine. Allez demander à des gens mariés, des gens qui vivent en couple, s'ils sont heureux qu'un des deux travaille le dimanche. Là, il s'agit de tous les dimanches de l'été, pratiquement tous les dimanches de l'été. Le mois de juillet, c'est tous les dimanches.

Monsieur le MAIRE.- L'été, ce n'est pas que le mois de juillet.

Madame Beatrix ESPALLARDO.- Oui, mais c'est tout le mois de juillet. Tout le mois de juillet, tout le monde travaille le dimanche. Non, moi, je suis contre le travail du dimanche, je l'ai toujours été. En tant que commerçante, depuis 40 ans, je suis contre le travail du dimanche.

Monsieur le MAIRE.- Bien, merci de votre information. Je ne sais pas, je n'ai pas compris le coup du minaret.

Madame Beatrix ESPALLARDO.- Est-ce que vous voulez que je vous dise ce qu'il s'est passé. Voilà, ce matin, il y avait une étude de marché pour les illuminations de Noël, et j'ai demandé s'il y aurait une crèche dans Miramas, tout simplement.

Monsieur le MAIRE.- Mais il y en a toujours une, à Miramas, Madame, de crèche.

Monsieur Jean GUILLON.- Elle sera dans l'église.

Madame Paulette ARNAUD.- C'est sa place.

Madame Beatrix ESPALLARDO.- Oui, c'est ce que l'on m'a répondu. Oui, c'est sa place. Dans d'autres villes, il y a une crèche en mairie. Ce n'est pas grave. Il y a aucun problème. Il y a aucun problème là-dessus. Par contre, la réponse que j'ai eue, on m'a dit « on n'a qu'à faire la prière dans les rues ». J'ai dit « moi, je ferai la prière dans la rue, mais pas à quatre pattes par terre ». Et là, on m'a répondu qu'il y avait un minaret à Miramas et que c'est moi qui monterai en haut du minaret.

Monsieur Jean GUILLON.- Madame ESPALLARDO, vous êtes allée sur ce sujet, parce que, bien sûr, il faut que les mairies organisent des crèches. À Miramas, il n'y a jamais eu de crèche. Et en rigolant, je vous ai dit « s'il y avait un minaret... »

Madame Beatrix ESPALLARDO.- Eh bien, moi, cela ne me fait pas rire. Cela ne me fait pas rire.

Monsieur Jean GUILLON.- Il n'y a pas grand-chose, j'ai l'impression, qui vous fasse rire. Moi, il y a beaucoup de choses qui me font rire, et quand je vois des gens comme vous, je préfère en rire, parce que j'aurais peur d'en pleurer.

Madame Beatrix ESPALLARDO.- Moi, vous ne me faites pas rire.

Monsieur Jean GUILLON.- Maintenant, sur le travail du dimanche, Madame, je voudrais quand même dire une chose. Nous avons un Village de marques. Alors, on peut fermer le dimanche. Eux aussi, ils y sont soumis. Alors, je veux bien que l'on ne travaille pas le dimanche. C'est vrai que c'est plus intéressant de se reposer le dimanche, je vous l'accorde volontiers. Par contre, je vous dis simplement une chose : par exemple, si le Village de marques était ouvert le dimanche, cela ferait en gros (alors, ce sont leurs statistiques à eux) 80 emplois de plus. C'est vrai que les gens sont contents de ne pas travailler le dimanche, vous avez raison, mais il y en a qui sont aussi contents de travailler.

Madame Beatrix ESPALLARDO.- Ce n'est pas vrai ! Cela ne fait pas des emplois. Jamais de la vie !

Monsieur le MAIRE.- Écoutez, je vais prendre la parole, si vous voulez bien, Madame ESPALLARDO. Mais pourquoi êtes-vous tous excités ? On vient de rentrer, il fait chaud.

Madame Fadela AQUMMEUR.- C'est la République ! La mairie n'a pas de crèche ! Nous sommes en République laïque, Madame ! Si vous ne le savez pas, je vous l'apprends.

Monsieur le MAIRE.- Fadela !

Madame Beatrix ESPALLARDO.- J'ai juste demandé s'il y aurait une crèche. On m'a dit non, point barre, cela s'arrête là ! Ce n'est pas la peine d'être excités comme ça. J'ai demandé s'il y avait une crèche, on m'a dit non, c'est terminé ! C'est bon !

(réactions hors micro dans l'Assemblée...)

Ce n'est pas la peine de s'énerver comme ça !

Monsieur le MAIRE.- Fadela, je vous demande de vous arrêter ! D'accord ? Je veux répondre aux deux questions. D'abord, il n'y a pas de débat chez nous, donc je ne vois pas pourquoi, d'un seul coup, on porte un débat de gens qui étaient un peu ailleurs, très loin

d'ici, et qui se posaient des tas de questions. Nous, on n'a pas de question. Monsieur le curé, d'ailleurs, est en train de rénover la crèche et nous prépare une belle surprise dans l'église. Deuxièmement, nous allons faire les fêtes pour tous ceux qui fêtent Noël, qu'ils soient croyants ou non croyants. Et ça, c'est tant mieux !

Sur l'ouverture du dimanche, on peut avoir ce débat. Je constate quand même que vous indiquez que certains pourraient s'interroger. Mais je voudrais vous dire quand même une chose. C'est que les commerces de notre ville, vous savez, ce que l'on défend au centre-ville, qui sont des jeunes et moins jeunes commerçants et qui essaient de s'en sortir, quand il s'agit de la fête des Mères, ils travaillent le dimanche. Quand il s'agit du 30 décembre, pourquoi est-ce que l'on ouvre le 30 décembre ? Ce n'est pas le Village de marques. Le 30 décembre, c'est Picard, Marionnaud. Je peux donner des noms. Il y en a d'autres qui veulent ouvrir ! La règle, c'est que les commerces de bouche peuvent ouvrir le dimanche. Il y en a qui travaillent le dimanche et je peux vous rappeler que les commerçants qui s'occupent de vendre du pain, notamment, sont aussi ouverts le dimanche. Les bars sont ouverts le dimanche...

Alors, moi, j'évite toujours d'arriver sur des débats de posture. Je respecte ceux qui disent « le dimanche a été un fait acquis pour ne pas travailler ». et je préfère effectivement que les gens se reposent. Mais je rappelle aussi que le côté pragmatique des choses, c'est qu'il y ait un certain nombre de gens dans notre pays qui travaillent en 3x8, qui travaillent en heures décalées ou en jours décalés, qui travaillent avec des horaires modulables, qui sont auto-entrepreneurs, etc. Bref ! Nous avons maintenant une multitude d'emplois qui font que les gens ont des réponses face à leurs achats très différentes. Si vous voulez que je me mette devant les commerces ouverts le dimanche pour dire « restez chez vous et reposez-vous », les gens sont libres de faire ce qu'ils veulent. Après, que le rapport de force interne dans nos grands centres pour les agents, et notamment les négociations qui ont été menées par les organisations syndicales – et pas des moindres – pour obtenir des avantages supérieurs aux autres jours de la semaine... Et il y en a qui l'ont fait, et notamment des grands magasins de marque, qui ont négocié. Les organisations syndicales ont mis en place un certain nombre d'avantages, que ce soit les prises en compte de la crèche, les prises en compte de ceci, les journées de plus, les RTT de plus, et elles ont négocié. Cela fait partie de la vie sociale.

Donc, en l'occurrence, nous avons le droit à 12 dimanches, nous les prenons. Nous avons consulté l'association des commerçants. Maintenant, sur le reste, honnêtement, je souhaiterais que... Bon, voilà, il y a des débats, mais on ne peut pas aborder tous les débats en conseil municipal. Il y a maintenant des députés de la France qui sont à la manœuvre pour les réglementations, les lois, et il y a des organisations syndicales qui négocient, très

sèchement d'ailleurs, en ce moment, pour des tas de sujets, y compris des sujets sur lesquels on peut se retrouver. Là, en l'occurrence, c'était juste les fêtes et festivités de la Ville et l'organisation des dimanches en conséquence, puisque les commerces sont ouverts. Alors, qu'il y en ait deux, quatre ou huit, Madame ESPALLARDO, mais peu importe ! Ils ont le droit de vivre, aussi ! Je ne peux pas, moi, choisir, depuis mon bureau, en disant : « vous, vous n'avez pas le droit ». Il se trouve que ceux qui l'ont demandé, c'est la plus grosse journée, le 30 décembre, pour eux. C'est l'achat de la dernière minute...

Madame Beatrix ESPALLARDO. - Mais vous, vous me parlez du 30 décembre. Moi, je vous parle de tous les dimanches de juillet !

Monsieur le MAIRE. - Mais ils n'y sont pas tous, il y en a un de moins. Il y en a trois. Oui, il y en a trois, on est d'accord ! Qu'est-ce que j'y peux, moi ?

Madame Beatrix ESPALLARDO. - Monsieur le Maire, allez demander aux gens qui travaillent le dimanche s'ils sont d'accord. On les met devant le fait accompli. Moi, j'ai envoyé plusieurs personnes travailler. Oui, je les ai pistonnées pour entrer au Village des marques. Elles ont fait deux mois ! Elles sont parties en courant.

Monsieur le MAIRE. - Je ne savais pas. Peut-être, mais il y en a 650 qui continuent de travailler. Madame ESPALLARDO, je suis heureux que vous ayez pistonné...

Madame Beatrix ESPALLARDO. - Il y a tellement de chômage...

Monsieur le MAIRE. - Madame ESPALLARDO, je suis heureux que vous ayez pistonné des gens pour aller travailler. C'est très bien. Mais, en l'occurrence, après, il y a des gens qui restent et d'autres qui s'en vont. Tous les jours, je vois ça ! Y compris des gens qui viennent demander...

Madame Beatrix ESPALLARDO. - Mais beaucoup ne resteront pas. Il va y avoir un turnover de personnel impressionnant.

Monsieur le MAIRE. - Je sais bien. Pour l'instant...

Madame Beatrix ESPALLARDO. - Déjà, ils travaillent le soir jusqu'à 9 heures et puis le dimanche.

Monsieur le MAIRE. - Ils ont des journées de congé aussi, Madame ESPALLARDO. Je suis un peu étonné que, vous commerçante, vous n'ayez pas le sens du commerce. Mais bon !

Madame Beatrix ESPALLARDO. - Cela fait 40 ans que je suis dans le commerce, et croyez-moi, il marche bien, mon commerce !

Monsieur le MAIRE. - Très bien ! Tant mieux pour vous ! Tant mieux pour vous. Sur Istres.

Madame Beatrix ESPALLARDO.- Le sens du commerce, je l'ai.

Monsieur le MAIRE.- Allez-y.

Madame Cécile DUMAS.- Monsieur le Maire, la posture, de ma part, vous ne l'avez pas. Je tiens à vous le spécifier. Je vous ai dit que la question du travail du dimanche est une vraie question, que je m'étonnais que dans vos rangs, elle ne soit pas posée au Conseil municipal. Si on ne parle pas de question au Conseil municipal, si on n'a pas de débat politique en Conseil municipal, ce n'est même plus la peine de venir. Quand j'entends Madame ESPALLARDO, je me dis qu'elle est peut-être à la CGT !

Réactions dans la salle.

Non, parce qu'elle pose des questions que je m'attendais à voir poser par d'autres personnes autour de cette table ! Parce que c'est vrai qu'il y a 80 % de femmes qui assument de travailler le dimanche, qui laissent leurs enfants seuls. Cela pose de vraies questions. Après, il ne faut pas s'étonner du résultat de certaines élections !

Monsieur le MAIRE.- Madame, je ne m'étonne de rien.

Madame Cécile DUMAS.- Il y a des débats, ce n'est pas là qu'ils devraient être. En tout cas, ce n'est pas de ce côté-là qu'ils devraient être portés ! Mais à force de ne plus en porter, eh bien, on n'en porte plus, et d'autres les prennent.

Monsieur le MAIRE.- Madame, Madame, permettez-moi quand même de vous dire que je vous vois de loin, là. Il se trouve que l'on se pose un tas de questions ici tout le temps. Ensuite, il y a aussi ce que l'on appelle « le pragmatisme » par rapport à une situation donnée de gens qui, à Miramas, ne travaillent pas du tout. Donc, ce sont ceux-là qui aujourd'hui nous posent le plus de problèmes pour eux.

Madame Cécile DUMAS.- Non, mais j'entends tout cela ! Mais cela nécessite d'être dit en Conseil municipal. Que vous vous le disiez entre vous le mercredi soir, très bien ! Mais, ici, on est là pour ça !

Monsieur le MAIRE.- On est d'accord. Madame, avec les limites de l'exercice. Il n'y a pas 3 000 personnes qui sont pendues à nos lèvres.

Simplement, je me permets de vous dire que si vous constatez qu'il y a des rapprochements entre Madame ESPALLARDO et la CGT, je vous laisse libre de vos propos. Je comprends mieux pourquoi il y a des difficultés, mais on ne va pas aller sur ce terrain-là. Moi, je ne peux pas y aller. J'ai aussi le droit de ne pas être d'accord pour entrer dans ce débat ! Après, vous pouvez poser toutes vos questions.

Madame Cécile DUMAS.- Ces 80 % de femmes qui travaillent et qui sont moins payées, cela fait partie des combats que certains ont menés.

Monsieur le MAIRE. - Et nous menons ces combats, Madame. Toujours !

Donc, sur cette question, puisque chacun a pu s'exprimer, et même les autres, est-ce que je peux passer au vote ?

VOTE

POUR : 31

(28 voix « Pour Miramas » + 3 voix « Droite Nationale »)

CONTRE : 1

(1 voix « Beatrix ESPALLARDO »)

ABSTENTIONS : 2

(1 voix « Hervé REBOUL » + 1 voix « Cécile DUMAS »)

DIRECTION DES FINANCES

N° 4 - DÉCISION MODIFICATIVE N° 1 - EXERCICE 2017 — BUDGET PRINCIPAL VILLE DE MIRAMAS

Rapporteur : M. Gérald GUILLEMONT

Monsieur Gérald GUILLEMONT. - En fait, cela se résume à deux questions. D'une part, le Trésorier, comptable public, nous a demandé d'augmenter de 4 700 euros le montant des transferts entre cessions pour l'amortissement des biens meubles. On avait un peu sous-évalué le montant des amortissements qu'il y avait.

Et puis, en second lieu, en section d'investissement, il y a lieu d'inscrire 100 000 euros en avance versée sur commande d'immobilisations corporelles, ceci en raison du fait que, comme vous le savez, la Commune a à nouveau la pleine propriété de l'ensemble de ses immeubles, de ses équipements. C'est vraiment en 2017 la première année où nous signons des marchés de travaux importants pour faire des grosses réparations, des transformations, choses que nous ne faisons pas depuis 40 ans, puisque nous étions passés au SAN. Dans ces marchés de travaux, il y a lieu de mettre en place des avances qui sont versées aux titulaires des marchés à la signature, pour pouvoir faire des acquisitions et approvisionner les chantiers, exercice que nous ne faisons pas depuis des lustres. Il y a donc lieu de faire cette inscription.

Voilà les deux raisons qui font que vous avez ces tableaux concernant cette modification numéro 1 au budget principal.

Monsieur le MAIRE.- Pour un montant de ?

Monsieur Gérald GUILLEMONT.- En section de fonctionnement, il y a au total, 10 euros d'un côté et 10 euros de l'autre, puisqu'il y a des compensations.

En section d'investissement, il y a 100 010 euros en dépenses, et 100 010 euros en investissements.

Monsieur le MAIRE.- Est-ce qu'il y a des questions ? Il n'y a pas de question. Nous pouvons passer au vote.

VOTE

POUR : 31

(28 voix « Pour Miramas » + 1 voix « Hervé REBOUL » + 1 voix « Béatrix ESPALLARDO »
+ 1 voix « Cécile DUMAS »)

CONTRE : 0

ABSTENTIONS : 3

(3 voix « Droite Nationale »)

N° 5 — BUDGETS PRINCIPAUX ET DE LA RÉGIE DU SERVICE FUNÉRAIRE - INDEMNITÉ DE CONSEIL ALLOUÉE AU RECEVEUR MUNICIPAL

Rapporteur : Mme Nathalie PISANO

Madame Nathalie PISANO procède à la lecture du rapport.

Monsieur le MAIRE.- Nous nous sommes battus pour le maintien de la Trésorerie. Nous allons d'ailleurs y faire beaucoup de travaux pour qu'il y soit le mieux du monde et qu'il reste le plus longtemps possible ! On ne me prendra pas à défaut là-dessus. N'est-ce pas, Madame MIZOULE ? Vous vous battez sur des sujets aussi importants tout le temps et je m'honore d'être à vos côtés dans ces combats, et nous avons gagné.

En l'absence de commentaire, il est procédé au vote.

VOTE

POUR : 34

(28 voix « Pour Miramas » + 3 voix « Droite Nationale » + 1 voix « Hervé REBOUL » +
1 voix « Béatrix ESPALLARDO » + 1 voix « Cécile DUMAS »)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

N° 6 — ADMISSION EN NON-VALEUR DE TAXES ET PRODUITS IRRÉCOUVRABLES

Rapporteur : M. Gérard GUILLEMONT

Monsieur Gérard GUILLEMONT procède à la lecture du rapport.

En l'absence de commentaire, il est procédé au vote.

VOTE

POUR : 34

(28 voix « Pour Miramas » + 3 voix « Droite Nationale » + 1 voix « Hervé REBOUL » +
1 voix « Beatrix ESPALLARDO » + 1 voix « Cécile DUMAS »)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

**N° 7 — ADMISSION EN NON-VALEUR DE TAXES ET PRODUITS IRRÉCOUVRABLES -
SPIC FUNÉRAIRE**

Rapporteur : Mme Nathalie PISANO

Madame Nathalie PISANO procède à la lecture du rapport.

En l'absence de question, il est procédé au vote.

VOTE

POUR : 34

(28 voix « Pour Miramas » + 3 voix « Droite Nationale » + 1 voix « Hervé REBOUL » +
1 voix « Beatrix ESPALLARDO » + 1 voix « Cécile DUMAS »)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

**N° 8 — REPRISE SUR PROVISION POUR DÉPRÉCIATION DES ACTIFS CIRCULANTS –
SPIC FUNÉRAIRE**

Rapporteur : Mme Nathalie PISANO

Madame Nathalie PISANO procède à la lecture du rapport.

En l'absence de question, il est procédé au vote.

VOTE

POUR : 34

(28 voix « Pour Miramas » + 3 voix « Droite Nationale » + 1 voix « Hervé REBOUL » +
1 voix « Beatrix ESPALLARDO » + 1 voix « Cécile DUMAS »)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

**N° 9 — ABROGATION DE L'ENSEMBLE DES DÉLIBÉRATIONS RELATIVES À L'ACTE
CONSTITUTIF DE LA RÉGIE DE RECETTES DE L'ESPACE AMBROISE CROIZAT**

Rapporteur : Mme Anne-Marie CHAYOT

Madame Anne-Marie CHAYOT procède à la lecture du rapport.

En l'absence de commentaire, il est procédé au vote.

VOTE

POUR : 34

(28 voix « Pour Miramas » + 3 voix « Droite Nationale » + 1 voix « Hervé REBOUL » +
1 voix « Beatrix ESPALLARDO » + 1 voix « Cécile DUMAS »)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

**N° 10 - OCTROI D'UNE GARANTIE D'EMPRUNT AU PROFIT DE LA SA HLM DOMICIL
POUR UN EMPRUNT CONTRACTÉ AUPRÈS DE LA C.D.C. — PRÊT PÂM – OPÉRATION**

**DE RÉHABILITATION DE 117 LOGEMENTS SITUÉS À MIRAMAS AVENUE DE LA ROSE
DES VENTS « MAILLE III »**

Rapporteur : M. Christian PEYRO

Monsieur Christian PEYRO procède à une lecture succincte du rapport.

Monsieur le MAIRE. - Y a-t-il des questions ? Vous savez que nous avons 13 bailleurs dans la Ville. Pendant près d'un an, nous avons essayé de regrouper ces bailleurs avec une mission. Malheureusement, ces bailleurs... En plus, actuellement, ils sont en colère pour de justes raisons. Donc, on n'a pas pu les regrouper.

Donc, là, on passe sur la fusion de Domicil et Unicil. Ils ne font plus qu'un.

Monsieur Christian PEYRO. - C'est la Phocéenne d'Habitation.

Monsieur le MAIRE. - La Phocéenne d'Habitation.

Y a-t-il des questions ? S'il n'y a pas de question, nous passons au vote.

VOTE

POUR : 31

(28 voix « Pour Miramas » + 1 voix « Hervé REBOUL » + 1 voix « Beatrix ESPALLARDO »
+ 1 voix « Cécile DUMAS »)

CONTRE : 0

ABSTENTIONS : 3

(3 voix « Droite Nationale »)

Monsieur le MAIRE. - Ah ! Pardon. Vous vous abstenez sur les logements sociaux ? Très bien.

Monsieur Christian PEYRO. - C'est l'amélioration de l'habitat, messieurs.

Monsieur le MAIRE. - Non, c'est très bien. C'est très, très bien. Je vais le noter.

**N° 11 — ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT À L'ASSOCIATION
DE DÉFENSE DES INTÉRÊTS DES COPROPRIÉTAIRES DE LA RÉSIDENCE CHAGALL**

Rapporteur : M. Christian PEYRO

Monsieur Christian PEYRO procède à une lecture succincte du rapport.

Monsieur le MAIRE. - Bien, vous vous souvenez de ce dossier. Nous avons eu le même problème sur Aragon. Ce sont les deux mêmes constructeurs, il y a plus de 10 ans — nous n'étions pas là. Ce sont deux mêmes problèmes : des structures un peu différentes, des rapports un peu différents, mais un résultat identique. Ils sont partis sur un long combat, donc la Commune a décidé de les aider dans ce combat. Ce sont des copropriétaires, des gens qui, souvent, après un dur labeur, ont emprunté. Cela a entraîné, évidemment, des difficultés. Ils ont pris des avocats, nous venons à leurs côtés, nous les aidons aussi à prendre contact avec l'ANAH (Agence Nationale de l'Habitat) pour essayer de travailler sur les copropriétés dégradées, pour essayer de voir comment on pourra les financer — pas nous « ville », mais l'ANAH — pour pouvoir les aider.

C'est vraiment très compliqué. Ce dossier m'a été envoyé par l'expert commandé par les syndicats de copropriété et faisait état de dysfonctionnements graves. C'est un sujet — vous vous en souvenez — que nous ne connaissons pas. Moi, personnellement, je n'en avais jamais vu, mais je ne suis pas maire depuis longtemps, mais autour de moi non plus, des maires ne l'avaient jamais vu. Là, il se trouve que maintenant nous savons où nous allons, mais cela va être un long, long, long combat avec eux, à leurs côtés. Voilà pourquoi nous les aidons dans leurs différentes démarches.

Y a-t-il des questions ? Madame DUMAS, bien sûr.

Madame Cécile DUMAS. - En dehors de la longue procédure qui semble devoir être très, très longue et donc très pénible et très coûteuse pour les propriétaires, au niveau de la bâtisse, est-ce que les réparations vont pouvoir être faites ou, effectivement, est-ce qu'il y a de tels vices que...

Monsieur le MAIRE. - Non.

Madame Cécile DUMAS. - Ce sera très coûteux.

Monsieur le MAIRE. - Je ne suis pas un spécialiste du bâtiment, même si l'on en construit beaucoup, mais le document qui nous est arrivé (l'analyse) ne rend pas les choses impossibles. D'ailleurs, pour l'instant, les premières études ont été faites. Ils ont fait venir des architectes. Ensuite, il y a évidemment des experts. Il y a un expert du tribunal qui vient. Donc, on suit cela de très près et les deux associations — je dois les remercier — se sont bien, bien organisées pour suivre cela, notamment les propriétaires. Je pense que l'on devrait arriver à faire les travaux dans pas trop longtemps.

C'est la procédure juridique qui, dernière, va être longue, car il y a des responsabilités. Je n'ai pas le droit d'en dire plus parce qu'ils pourraient m'attaquer, mais

grosso modo, je vous le dis, c'est scandaleux. C'est scandaleux de ne pas avoir fait le cerclage des bâtiments avec des tiges qui viennent parce qu'elles n'ont pas été faites complètement. C'est un scandale pur. Donc, il y a l'architecte, il y a les bâtiments, il y a les experts. J'arrête parce qu'ils vont tous m'attaquer en justice, je suis au courant. Là, honnêtement, moi je m'en fous. Ils peuvent m'attaquer, je m'en fiche. Je trouve scandaleux d'avoir livré un tel programme alors qu'il n'était pas totalement bien fait. Voilà.

Maintenant, c'est la justice qui va trancher et c'est l'aspect experts et recours qu'ils vont avoir contre les tiers qui va être long. Notre objectif, à la Ville, c'est de les aider pour aller tout de suite chercher les moyens financiers pour leur permettre de lancer les travaux, pour que cela ne pèse pas trop sur eux, pour que la puissance publique, à travers l'ANAH, puisse les aider pour pouvoir avancer. C'est ce que l'on essaie de faire. Après, juridiquement, ce sera un peu long.

Bien. S'il n'y a pas d'autre question...

Monsieur THOMAS et Monsieur REBOUL.

Monsieur Marc THOMAS. - Nous, c'est une légère peur que nous avons parce que, bon, qu'il y ait un soutien juridique et économique de la part de la Mairie, oui, c'est intéressant. Mais il semble qu'il y ait de nombreuses associations de locataires qui seraient en droit, alors, de demander la même chose. Dès lors, même si nous doutons de la légalité d'une telle décision, nous nous demandons si... On ne peut que s'abstenir sur cette mesure qui risquerait à juste titre d'entraîner d'autres demandes.

Monsieur le MAIRE. - Donc, vous n'allez pas la voter. Il faut être logique avec ce que vous dites. Alors, moi, je veux dire une chose parce que la logique ne semble pas tout à fait partagée.

Nous avons voté, il y a trois ans – vous y étiez et je vois un président, dans le coin, qui doit savoir de quoi je parle –, quand il y a eu une association de copropriétaires, ailleurs, qui a eu de gros problèmes avec un bailleur. Cette association était dans de telles difficultés et des personnes de Miramas étaient dans de telles difficultés que nous les avons aidés.

Nous l'avons voté et, depuis que nous avons pu les aider et grâce – je dois le dire et il se reconnaîtra – au travail formidable – n'est-ce pas, Fadela et Christian ? – au président d'un syndicat associatif qui s'est mis à bouger, il a réussi à retourner la situation, à refaire payer les bonnes charges et pas les mauvaises, à rattraper les choses que le bailleur avait demandées et qu'ils n'auraient jamais dû payer. Bref, il a obtenu des résultats. Je peux vous dire que j'étais tellement content ! C'est parce que l'on a mis un peu d'aides, pas

beaucoup, mais cela leur a permis d'aller chercher. Là, on est vraiment dans le pot de terre contre le pot de fer.

Vous voyez, Monsieur THOMAS, je ne pensais pas que vous n'alliez pas la voter celle-là. Au contraire, je pensais qu'il s'agissait de la défense de Miramasséens en difficulté. Bien sûr qu'il y a des difficultés partout, mais c'est exceptionnel. Je note que c'est la deuxième délibération où vous voterez contre.

Monsieur Marc THOMAS. - Monsieur le Maire, je suis désolé, mais je vous le dis c'est un doute, c'est une peur que l'on a que cela entraîne un flot de demandes sans arrêt. C'est juste cela qui nous chagrine.

Monsieur le MAIRE. - J'ai bien compris, Monsieur THOMAS, mais la différence c'est que vous avez peur et que, moi, je n'ai pas peur. Donc voilà. Je pense qu'il faut toujours être aux côtés des Miramasséens dans leurs difficultés en limitant les choses comme nous le faisons dans la délibération.

Monsieur Marc THOMAS. - Vous le tournez d'une telle façon.

Monsieur le MAIRE. - Monsieur REBOUL, vous avez la parole. Prenez le micro.

Monsieur Hervé REBOUL. - C'est simplement pour dire que j'espère que ces entreprises ou ces bailleurs seront définitivement écartés de Miramas. Il y en a d'autres.

Monsieur le MAIRE. - Oui, enfin ceux-là ne sont pas mal. Ils avaient d'ailleurs pignon sur rue, Monsieur REBOUL. En l'occurrence, vous comprendrez bien que sur le plan légal je ne puisse pas me permettre de vous répondre. Sur le plan personnel, je ne vous réponds pas non plus, mais je n'en pense pas moins. Je n'ai pas peur, mais en ce moment il y en a beaucoup qui s'amuse à raconter des histoires à dormir debout, donc... En l'occurrence, là, on y va.

On passe au vote pour aider ces copropriétaires qui le méritent et pour la résidence Chagall.

VOTE

POUR : 31

{28 voix « Pour Miramas » + 1 voix « Hervé REBOUL » + 1 voix « Beatrix ESPALLARDO »
+ 1 voix « Cécile DUMAS »}

CONTRE : 0

ABSTENTIONS : 3

{3 voix « Droite Nationale »}

N° 12 - APPROBATION DU VERSEMENT D'UNE COTISATION ANNUELLE À L'ASSOCIATION INITIATIVE OUEST PROVENCE

Rapporteur : Mme Laëtitia DEFFOBIS

Madame Laëtitia DEFFOBIS procède à la lecture du rapport.

Madame Laëtitia DEFFOBIS. - Pour précision sur l'activité de cette association que l'on passe chaque année et que vous connaissez, je voudrais quand même vous donner quelques chiffres de cette association pour l'année 2016 et son bilan annuel : 44 entreprises ont bénéficié d'un financement – un financement qui a été engagé - et cela a permis de créer ou maintenir 93 emplois directs (ils aident aussi des entreprises à pouvoir maintenir leur activité) pour un total de 371 000 euros de prêts totaux à taux zéro, comme je le disais tout à l'heure. Il y a un taux de pérennité à 3 ans – je crois que c'est un élément important - qui est de 95 %. Ce sont des entreprises qui, effectivement, dans la durée, tiennent et c'est important de le dire.

Un petit zoom rapide sur Miramas quand même sans le dispositif CitéLab, qui fait l'objet d'une évaluation un peu distincte, puisqu'en 2016 il y a eu 16 créateurs qui ont eu des prêts accordés pour un montant total de 118 000 euros. Il y a donc eu 12 créations d'entreprises en 2016 sur la Commune.

Je voudrais préciser aussi – c'est important – que cette association a accordé des prêts à taux zéro et cela permet aux entreprises qui se créent d'avoir un effet de levier bancaire. C'est-à-dire que lorsqu'elles vont voir les banques et qu'elles leur disent « j'ai eu la plateforme d'initiative locale qui me finance avec ce prêt à taux zéro sur des montants qui sont peut-être moins importants », cela leur permet d'avoir un accord bancaire et de pouvoir créer l'activité. À l'échelle de l'association, on est sur un effet de levier bancaire de 4,8. Cela veut dire que pour 1 euro de prêt bancaire d'honneur accordé par l'association, il y a 4,8 euros de prêt bancaire mobilisés.

C'est vraiment une association qui permet de soutenir l'activité et la création d'activité sur le territoire, mais aussi de manière concrète sur la Commune avec une cotisation pour l'année 2017, je vous le rappelle, qui était de 100 euros.

Monsieur le MAIRE. - Je crois que dans le prochain conseil on va s'occuper aussi d'une association que l'on a oubliée – ils me l'ont rappelé – qui est l'association des

entreprises d'Ouest Provence, le club des entreprises. Je vous remercie d'avoir indiqué toutes ces créations d'entreprises sur notre Ville.

Y a-t-il des questions ? S'il n'y a pas de question, nous pouvons passer au vote.

VOTE

POUR : 34

(28 voix « Pour Miramas » + 3 voix « Droite Nationale » + 1 voix « Hervé REBOUL » +
1 voix « Beatrix ESPALLARDO » + 1 voix « Cécile DUMAS »)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

**N° 13 - PRISE EN CHARGE DES FRAIS DE DÉFRAIEMENT DES INTERVENANTS
EXTÉRIEURS DANS LE CADRE DES RENCONTRES INTERNATIONALES DU ZÉRO
DÉCHET ORGANISÉES PAR LA VILLE DE MIRAMAS LES 23, 24 ET 25 NOVEMBRE 2017
- AUTORISATION DONNÉE À MONSIEUR LE MAIRE DE SIGNER**

Rapporteur : Mme Géraldine BUTI

Madame Géraldine BUTI procède à la lecture du rapport.

Monsieur le MAIRE.- Le ministre, Nicolas HULOT nous a écrit pour dire qu'il ne pouvait pas venir, mais qu'il parrainait la manifestation. Je crois savoir qu'il y a beaucoup de mairies en Europe, et même dans le monde, qui viennent.

Madame Géraldine BUTI.- Oui, le maire-adjoint de San Francisco sera à nos côtés sur la première journée du 23 novembre, qui est une journée pro. On aura également des maires italiens, espagnols, slovènes. On aura le maire de Roubaix qui sera également présent, des universitaires du Québec et des techniciens brésiliens.

Monsieur le MAIRE.- Donc on couvre un peu un spectre et l'idée est de travailler, depuis Miramas, au premier colloque international sur le zéro déchet, zéro gaspillage.

Madame Géraldine BUTI.- Tout à fait. On espère que les autres villes qui font partie du réseau zéro déchet nous suivront et organiseront les deuxièmes rencontres.

À noter également que nous espérons que les universitaires pourront également suivre ces trois jours de rencontre. Ce sera diffusé en direct sur une chaîne internet.

Ce sera en direct, vraiment. On espère toucher 500 personnes par jour plus tous les gens qui nous suivront en direct.

Monsieur le MAIRE.- C'est l'idée de l'économie circulaire, l'idée du développement, commence à se faire. L'idée de travailler, à partir de Miramas, à cette charte zéro déchet, zéro gaspillage fait son chemin.

La seule chose c'est qu'à partir du moment où l'on aura des Américains, le Préfet est venu me voir en disant qu'il fallait peut-être se revoir sur la sécurité du dispositif.

Madame Géraldine BUTI.- Le 23 novembre, ce sera au Théâtre de la colonne. Le 24 novembre, ce sera à la salle des fêtes et c'est une journée destinée plutôt à la jeunesse avec les nouvelles formations liées à l'économie circulaire. Le 25 novembre, le samedi, ce sera à la médiathèque et artothèque pour le tout public.

Monsieur le MAIRE.- Très bien. On fera parvenir, bien sûr, à l'ensemble du conseil et à toute la Ville les invitations nécessaires pour ceux qui veulent, à certains moments...

Madame Géraldine BUTI.- Le programme va sortir d'ici quelques jours. Ils pourront venir à tout moment, par contre il faut savoir qu'il y a vraiment trois journées dédiées à trois publics différents.

Monsieur le MAIRE.- D'accord. Vérifiez les dates sur les documents, pas comme sur l'ANRU (Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine) où l'on a mis une date qui était fautive.

Y a-t-il des questions particulières sur ce dossier ? Madame DUMAS :

Madame Cécile DUMAS.- Je salue l'initiative, la démarche, le projet.

Monsieur le MAIRE.- Merci, Madame DUMAS. Je vous remercie beaucoup parce qu'au départ nous étions un peu perdus. « *Nous partîmes cinq cents; mais par un prompt renfort. Nous nous vîmes trois mille en arrivant au port* », c'est le port de Miramas. Je peux vous dire que j'ai eu beaucoup de contacts de maires du Département et de la Région qui sont intéressés. On aura probablement de grands élus de la Région qui viendront aussi. Mon petit doigt me dit que nous devrions avoir une personnalité de plus qui pourrait venir, donc je vais voir avec Madame ARFI comment les choses peuvent se passer.

Merci, Géraldine, du travail effectué. J'y associe bien sûr Olivier JULIEN ainsi que tous les élus qui sont ici.

Alors, s'il n'y a pas de question particulière, nous pouvons passer au vote.

Il est à présent procédé au vote.

VOTE

POUR : 31

(28 voix « Pour Miramas » + 1 voix « Hervé REBOUL » + 1 voix « Beatrix ESPALLARDO »
+ 1 voix « Cécile DUMAS »)

CONTRE : 0

ABSTENTIONS : 3

(3 voix « Droite Nationale »)

ÉDUCATION CULTURE JEUNESSE SPORT

**N° 14 - VERSEMENT D'UN ACOMPTE SUR LA SUBVENTION 2018 À L'ASSOCIATION
NUITS MÉTIS - AUTORISATION DONNÉE À MONSIEUR LE MAIRE DE SIGNER
L'AVENANT N° 1 À LA CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS**

Rapporteur : Mme Paulette ARNAUD

Madame Paulette ARNAUD procède à la lecture du rapport.

Monsieur le MAIRE. —Vous nous parlerez de l'année 2018 tout à l'heure, dans une délibération.

Madame Paulette ARNAUD. - Non, ce sera au prochain conseil.

Monsieur le MAIRE. - Donc, au prochain conseil, on aura une intervention sur l'année culturelle à Miramas pour l'année 2018.

Y a-t-il des commentaires ? Il n'y a pas de commentaires. On fait comme chaque année.

En l'absence de commentaires, il est procédé au vote.

VOTE

POUR : 29

(28 voix « Pour Miramas » + 1 voix « Cécile DUMAS »)

CONTRE : 5

(3 voix « Droite Nationale » + 1 voix « Hervé REBOUL » + 1 voix « Beatrix ESPALLARDO »)

ABSTENTION : 0

**N° 15 — CONVENTION RELATIVE À LA PARTICIPATION FINANCIÈRE RÉGIONALE
POUR L'UTILISATION DES ÉQUIPEMENTS SPORTIFS COMMUNAUX PAR LES LYCÉES
PUBLICS OU PRIVÉS SOUS CONTRAT D'ASSOCIATION AVEC L'ÉTAT —
AUTORISATION DONNÉE À MONSIEUR LE MAIRE DE SIGNER**

Rapporteur : M. Jacques BAUDOUX

Monsieur Jacques BAUDOUX procède à la lecture du rapport.

En l'absence de commentaire, il est procédé au vote.

VOTE

POUR : 34

(28 voix « Pour Miramas » + 3 voix « Droite Nationale » + 1 voix « Hervé REBOUL » +
1 voix « Beatrix ESPALLARDO » + 1 voix « Cécile DUMAS »)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

**N° 16 - RENOUVELLEMENT DES CONVENTIONS D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT
PRESTATION DE SERVICE « ACCUEIL DE LOISIR SANS HÉBERGEMENT
EXTRASCOLAIRES » ET « ACCUEIL DE LOISIR SANS HÉBERGEMENT
PÉRISCOLAIRES ET/OU AIDE SPÉCIFIQUE RYTHMES ÉDUCATIFS » ENTRE LA
COMMUNE DE MIRAMAS ET LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES -
AUTORISATION DONNÉE À MONSIEUR LE MAIRE DE SIGNER**

Rapporteur : Mme Monique TRINQUET

Madame Monique TRINQUET procède à la lecture du rapport.

En l'absence de commentaire, il est procédé au vote.

VOTE

POUR : 34

(28 voix « Pour Miramas » + 3 voix « Droite Nationale » + 1 voix « Hervé REBOUL » +
1 voix « Beatrix ESPALLARDO » + 1 voix « Cécile DUMAS »)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

N° 17 — ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE AU COLLÈGE ALBERT CAMUS DE MIRAMAS - CHAMPIONNATS DE FRANCE UNSS PAR ÉQUIPE DE WATER-POLO MINIMES D'ÉTABLISSEMENT

Rapporteur : M. Jérémie PARDIES

Monsieur Jérémie PARDIES procède à la lecture du rapport.

En l'absence de commentaire, il est procédé au vote.

VOTE

POUR : 34

(28 voix « Pour Miramas » + 3 voix « Droite Nationale » + 1 voix « Hervé REBOUL » +
1 voix « Beatrix ESPALLARDO » + 1 voix « Cécile DUMAS »)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

N° 18 - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE À L'ASSOCIATION PRÉPA PHYSIQUE MIRAMAS - CHAMPIONNAT DE FRANCE DE MARATHON

Rapporteur : M. Jacques BAUDOUX

Monsieur Jacques BAUDOUX- Là, cette fois-ci c'est une nouvelle association, récente en tout cas. C'est une délibération que je présente avec beaucoup de plaisir. Il s'agit de l'association Prépa physique qui était en championnats de France de marathon. C'est une nouvelle association qui apporte une discipline nouvelle, sport nature, sport plein air, et qui va confirmer sa présence par les aides de la municipalité sur des équipements nouveaux, à venir, et par une montée en charge de sa pratique qui plaît de plus en plus. D'ailleurs, vous avez pu remarquer – certainement puisque vous y étiez tous inscrits – qu'à la manifestation Spartan Workout, qui a eu lieu à la ferme Richard... En français, cela ne se dit pas, cela se pratique.

Monsieur le MAIRE- Moi, j'appelle cela « le Spartak de Moscou ».

Monsieur Jacques BAUDOUX- C'est donc une pratique très populaire et nous étions présents, Monsieur le Maire. Cela a eu beaucoup de succès et nous allons renouveler cela toutes les années parce qu'à Miramas c'est l'année du sport.

Monsieur Jacques BAUDOIX procède à la lecture du rapport.

En l'absence de question, il est procédé au vote.

VOTE

POUR : 34

(28 voix « Pour Miramas » + 3 voix « Droite Nationale » + 1 voix « Hervé REBOUL » +
1 voix « Béatrix ESPALLARDO » + 1 voix « Cécile DUMAS »)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

**N° 19 - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE À L'ASSOCIATION
TENNIS CLUB MIRAMAS - CHAMPIONNAT DE FRANCE DE TENNIS DES « 14 ANS
SIMPLE ET DOUBLE »**

Rapporteur : M. Jérémie PARDIES

Monsieur Jérémie PARDIES procède à la lecture du rapport.

Monsieur Jérémie PARDIES. - Je peux vous dire que l'athlète a remporté les championnats de France.

Monsieur le MAIRE. - Il va quand même falloir qu'on les mette à l'honneur sur les réussites tous ces champions du monde et champions de France. À Miramas, il y a de plus en plus de champions de France. On a même des champions d'Europe.

Monsieur Jérémie PARDIES. - Et un champion du monde de tir à l'arc.

Monsieur le MAIRE. - C'est vrai ? Et on a des quatrièmes au bridge, à Lyon. Ce sont les jeunes de Miramaris. Ils sont arrivés cinquième sur quinze je crois. Ils avaient des Chinois en face d'eux et les Chinois ont tout raffé. Là-bas, c'est mathématique, m'a dit Maryse RODDE. Ils apprennent, ce sont des joueurs formés. Les nôtres, ils ont commencé avec la politique de la Ville et ils sont maintenant des champions de bridge, donc ils sont très bons en mathématiques, n'est-ce pas ? Vous voyez, j'apprends plein de choses.

Y a-t-il des questions ? S'il n'y a pas de question, on peut passer au vote.

En l'absence de question, il est procédé au vote.

VOTE

POUR : 34

(28 voix « Pour Miramas » + 3 voix « Droite Nationale » + 1 voix « Hervé REBOUL » +
1 voix « Beatrix ESPALLARDO » + 1 voix « Cécile DUMAS »)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

**N° 20 - ÉCOLE MUNICIPALE DE SPORT - RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION DE
PARTENARIAT AVEC L'ASSOCIATION GOLF MIRAMAS PROVENCE ET LA RÉGIE DU
GOLF OUEST PROVENCE MIRAMAS - AUTORISATION DONNÉE À MONSIEUR LE
MAIRE DE SIGNER**

Rapporteur : M. Jacques BAUDOUX

Monsieur Jacques BAUDOUX procède à une lecture succincte du rapport.

Monsieur le MAIRE. - C'est la régie intercommunale, pour l'instant.

Monsieur Jacques BAUDOUX. - Je confirme qu'elle est intercommunale, pour l'instant.

Il s'agit d'une convention pour une école municipale de golf, c'est très important parce qu'il s'agissait de renouveler les effectifs un petit peu vieillissants de l'association du golf et des golfeurs. C'est une très belle discipline, mais il y a beaucoup de personnes d'un certain âge. C'est très bien, mais il faut penser à l'avenir et l'école municipale de golf était de nature à intéresser les plus jeunes de Miramas à des tarifs très intéressants pour qu'ils puissent pratiquer cette discipline, la découvrir et renouveler les effectifs.

Monsieur Jacques BAUDOUX poursuit la lecture du rapport.

Monsieur le MAIRE. - Y a-t-il des questions ? S'il n'y a pas de question, nous pouvons passer au vote.

En l'absence de question, il est procédé au vote.

VOTE

POUR : 34

(28 voix « Pour Miramas » + 3 voix « Droite Nationale » + 1 voix « Hervé REBOUL » +
1 voix « Beatrix ESPALLARDO » + 1 voix « Cécile DUMAS »)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

RESSOURCES HUMAINES

**N° 21 — ACCUEIL DES STAGIAIRES – ABROGATION DE LA DÉLIBÉRATION
N° 214-2008 DU 21/11/2008 ET APPROBATION DE LA MISE EN ŒUVRE DES
NOUVELLES DISPOSITIONS RÉGLEMENTAIRES**

Rapporteur : M. Éric MARCHESI

Monsieur Éric MARCHESI procède à la lecture du rapport.

Monsieur Éric MARCHESI.- Je vous passe un peu les détails de cela. S'il y a des questions, j'y répondrai, d'autant plus que c'est repris à la fin pour l'essentiel.

Monsieur Éric MARCHESI poursuit la lecture du rapport.

Monsieur Éric MARCHESI.- Il s'agit donc d'une délibération technique sur une mise à jour réglementaire sur l'accueil et la rémunération des stagiaires au sein des collectivités.

Monsieur le MAIRE.- Y a-t-il des questions particulières ? S'il n'y a pas de question, nous pouvons passer au vote.

VOTE

POUR : 34

(28 voix « Pour Miramas » + 3 voix « Droite Nationale » + 1 voix « Hervé REBOUL » +
1 voix « Beatrix ESPALLARDO » + 1 voix « Cécile DUMAS »)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

N° 22 — CONVENTION DE MISE À DISPOSITION DE PERSONNEL AUPRÈS DE L'ASSOCIATION « OFFICE MUNICIPAL DES SPORTS » - APPROBATION DE LA CONVENTION TYPE ET AUTORISATION DONNÉE À MONSIEUR LE MAIRE DE SIGNER

Rapporteur : M. Éric MARCHESI

Monsieur Eric MARCHESI. - Il s'agit à l'identique de la même délibération que nous avons prise ici il y a trois ans, et qui est une reconduction pour la même durée de la mise à disposition de deux agents auprès de l'OMS (Office Municipal des Sports).

Monsieur Éric MARCHESI procède à une lecture succincte du rapport.

Monsieur le MAIRE. - Pas de question particulière ? Monsieur THOMAS.

Monsieur Marc THOMAS. - Alors, Monsieur le Maire, le 30 mars 2017 est passée en Conseil municipal une demande de subvention pour remboursement de mise à disposition de personnel municipal à diverses associations, où dans celle-ci, apparaissait au titre de l'OMS, la mise à disposition de deux agents pour le même nombre d'heures, à savoir pour une rémunération de 35 622 euros pour le premier et de 31 019 euros pour le second. Or nous avons aujourd'hui, ici, une convention pour deux agents, pour 35 405,63 euros pour le premier, et 17 957,21 euros pour le second. Alors, entre le 31 mars et aujourd'hui, pourriez-vous nous expliquer à la fois le changement et l'écart ?

Monsieur le MAIRE. - Alors, pendant que vous parlez, Monsieur THOMAS, je m'en excuse, j'écoutais votre propos avec attention, mais derrière, on me sifflait qu'en la première délibération qui était une estimation et celle d'aujourd'hui qui est la définitive — c'est bien ça ? —, il y avait quelques petits écarts. C'est ça, Monsieur le Directeur des Ressources humaines ?

Monsieur Laurent LAMBOT (DRH). - C'était une estimation, oui.

Monsieur le MAIRE. - Voilà. Donc, là, vous avez la définitive. C'est pour cela que l'on passe la convention aujourd'hui, qui nous permet à l'euro près, d'être sûr de l'avoir fait. C'est une question, Monsieur THOMAS ?

Monsieur Marc THOMAS. - Oui. Quand vous dites que c'est la définitive, je vois sur celle du 30 mars, 17 heures 30, 39 019 euros. Et là, je vois sur celle d'aujourd'hui, 17 957 euros. Alors, c'est vraiment une régularisation.

Monsieur le MAIRE.- Il y a un agent et demi au lieu de deux. C'est bien cela ?
Alors, Monsieur THOMAS, au compte rendu que l'on avait voté, cela avait été corrigé en séance, sur le montant. Vous avez repris un document qui n'était pas le bon.

Monsieur Marc THOMAS.- Pourtant, c'est celui du 30.

Monsieur le MAIRE.- On avait corrigé sur table. C'est bien cela ?

Monsieur Laurent LAMBOT (DRH).- Il y avait eu une question et on l'avait corrigé.

Monsieur le MAIRE.- On l'avait corrigé. Donc, vous ferez parvenir à Monsieur THOMAS la délibération du 30 mars corrigée et celle-ci... et le compte rendu.

Monsieur Marc THOMAS.- Celle du 30 mars est celle qui apparaît sur le site. Je le précise, quand même.

Monsieur le MAIRE.- Sur le site de quoi ? De la Ville ?

Monsieur Marc THOMAS.- Celle du 30 mars est celle qui est encore sur le site. C'est pour cela que je dis qu'entre 17 000 et 35 000 euros, c'est une régularisation...

Monsieur Éric MARCHESI.- Monsieur THOMAS, ce n'est pas une régularisation. Entre 17 000 et 35 000 euros, c'est juste que, dans un cas, c'est un agent à 50 % et dans l'autre, il est à temps complet. Effectivement, s'il y a une erreur de transmission à l'époque, je ne sais pas, en tout cas, la délibération est claire. Il y a 1,5 agent, un agent à temps complet et un agent à 50 % qui sont mis à disposition aujourd'hui.

Monsieur Marc THOMAS.- Non, Monsieur MARCHESI. Agent de catégorie C 17 heures 30, 14 739 euros. Agent de catégorie C 17 heures 30, 17 000 euros. On parle du même agent pour 17 heures 30.

Monsieur Éric MARCHESI.- Oui, Monsieur THOMAS, je suis d'accord avec vous, mais on vous l'a expliqué, il y a eu une estimation. Et à un moment donné, on remet des chiffres qui ont été réestimés. Les choses évoluent au niveau du salaire.

Madame Sophie PERRIER (DGS).- On est parti chercher la délibération du 30 mars.

Monsieur le MAIRE.- Non, il n'y a pas de rectificatif. J'ai demandé aux services celle du 30 mars qui a été enregistrée. On va vous la donner. Attention à vos ordinateurs. À un moment donné, je ne sais pas comment cela fonctionne, mais si on change sur table un chiffre...

Madame Sophie PERRIER (DGS).- Celle-là, on ne le change pas.

Monsieur le MAIRE.- Celle pour le Conseil et celle pour la Préfecture, on ne les change pas. mais celle qui est dans l'ordi, celle qu'il y

a dans l'ordl ?

Madame Sophie PERRIER (DGS).- C'est celle qui a été envoyée pour le Conseil du 30 mars, qui n'était pas rectifiée.

Monsieur le MAIRE.- Qui n'était pas rectifiée, OK. Donc, on va lui donner la bonne. Voilà la réponse.

Y a-t-il d'autres questions ? S'il n'y a pas de question, nous pouvons passer au vote.

Il est à présent procédé au vote.

VOTE

POUR : 34

(28 voix « Pour Miramas » + 3 voix « Droite Nationale » + 1 voix « Hervé REBOUL »
+ 1 voix « Beatrix ESPALLARDO » + 1 voix « Cécile DUMAS »)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

N° 23 - AVENANT N° 3 À LA CONVENTION DE MISE À DISPOSITION DE PERSONNEL À TITRE ONÉREUX AUPRÈS DE L'ASSOCIATION UNION SPORTIVE MIRAMAS – AUTORISATION DONNÉE À MONSIEUR LE MAIRE DE SIGNER

Rapporteur : M. Éric MARCHESI

Monsieur MARCHESI procède à une lecture succincte du rapport.

Monsieur Éric MARCHESI.- Il s'agit d'une mise à jour suite au départ en retraite d'un agent qui était mis à disposition, et qui n'est pas remplacé auprès de l'USM (Union Sportive Miramas).

Monsieur le MAIRE.- Y a-t-il des questions ? Monsieur THOMAS.

Monsieur Marc THOMAS.- Effectivement, si je reprends toujours la délibération du 30 mars, l'Union sportive, il y avait deux agents qui étaient prévus, et un qui est parti à la retraite, je l'ai bien compris. Et là, je vois sur celle qui est votée aujourd'hui : 19 heures, pour 8 092 euros, alors que le 30 mars, l'estimation que vous aviez faite pour 19 heures était de 24 304 euros.

Monsieur le MAIRE.- Oui, mais pour une année entière. Et, là, c'est du 1^{er} septembre au 31 décembre 2017. Quand on lit l'ensemble des délibérations, il faut aussi regarder les dates.

Monsieur Éric MARCHESI.- Dans le haut du tableau, Monsieur THOMAS, vous avez marqué que c'est du 01/09/2017 au 31/12/2017.

Monsieur le MAIRE.- Donc, ce n'est pas le même montant que sur une année.

Monsieur Marc THOMAS.- Oui, mais là, il est marqué que c'est le complément de la rémunération. Est-ce que cela veut dire, si je comprends bien, 24 304 euros plus 8 092 euros ?

Monsieur Éric MARCHESI.- Non, non. La somme qui est inscrite, c'est la somme qui sera versée du 01/09/2017 au 31/12/2017, donc pour quatre mois. C'est ce qui justifie l'écart.

Monsieur Marc THOMAS.- Parce que si vous me faites remarquer, effectivement, que c'est du 01/09 au 31/12, je l'avais vu. À ce moment-là, je vois « *évaluation du complément* ». Donc, c'est un complément de rémunération.

Monsieur Éric MARCHESI.- Non, ce n'est pas un complément.

Monsieur Marc THOMAS.- Donc, 24 304 euros, sur celle du 30 mars, je ne comprends pas.

Monsieur Éric MARCHESI.- Non, il y a peut-être un phrasé à changer, mais en tout cas, ce n'est pas un complément.

Monsieur le MAIRE.- Mais c'est le salaire de 3 mois. Ce n'est pas un complément, c'est le salaire de 3 mois ! On paie le salaire de 3 mois.

Monsieur Éric MARCHESI.- C'est ce qui me semble avoir dit.

Monsieur le MAIRE.- Moi, je ne comprends plus la question, alors. Bon, on vous a répondu. Bien, sur cette question, y a-t-il d'autres interventions ? S'il n'y a pas d'intervention, nous passons au vote.

VOTE

POUR : 31

(28 voix « Pour Miramas » + 1 voix « Hervé REBOUL » + 1 voix « Beatrix ESPALLARDO »
+ 1 voix « Cécile DUMAS »)

CONTRE : 0

ABSTENTIONS : 3

(3 voix « Droite Nationale »)

**N° 24 — ABROGATION DE LA DÉLIBÉRATION N° 202-2014 DU 16 DÉCEMBRE 2014
RELATIVE À LA CONVENTION DE MISE À DISPOSITION DE PERSONNEL À TITRE
ONÉREUX AUPRÈS DE L'ASSOCIATION MIRASHOP - FIN ANTICIPÉE DE LA
CONVENTION**

Rapporteur : M. Éric MARCHESI

Monsieur Éric MARCHESI procède à la lecture du rapport.

Monsieur le MAIRE.- Bien sûr que nous aidons les commerçants, mais c'est via la CCIMP (Chambre de Commerce et d'Industrie Marseille Provence) que les choses sont arrivées, et le financement notamment du Village de marques. Y a-t-il des questions ? S'il n'y a pas de question, nous passons au vote.

VOTE

POUR : 34

(28 voix « Pour Miramas » + 3 voix « Droite Nationale » + 1 voix « Hervé REBOUL »
+ 1 voix « Beatrix ESPALLARDO » + 1 voix « Cécile DUMAS »)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

**N° 25 - MODIFICATION DE LA DÉLIBÉRATION N° 173-15 DU 16 SEPTEMBRE 2015,
« TERRITOIRE ZÉRO DÉCHET ZÉRO GASPILLAGE » - CONSTITUTION D'UNE ÉQUIPE
OPÉRATIONNELLE**

Rapporteur : M. Éric MARCHESI

Monsieur Éric MARCHESI procède à la lecture du rapport.

Monsieur Éric MARCHESI.- C'est uniquement là aussi la transcription à ces trois postes de l'application du protocole relatif au parcours professionnel. C'est l'application de la règle et de la PPCR (Parcours Professionnels Carrières et Rémunérations) qui s'est mise en place au niveau national.

En l'absence de question, il est procédé au vote.

POUR : 34

(28 voix « Pour Miramas » + 3 voix « Droite Nationale » + 1 voix « Hervé REBOUL »
+ 1 voix « Beatrix ESPALLARDO » + 1 voix « Cécile DUMAS »)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

**N° 26 — APPROBATION DE LA CONVENTION DE MISE À DISPOSITION DE PERSONNEL
À TITRE GRATUIT AUPRÈS DU CENTRE COMMUNAL D' ACTIONS SOCIALES -
AUTORISATION DONNÉE À MONSIEUR LE MAIRE DE SIGNER**

Rapporteur : Mme Fadela AOUMMEUR

Madame Fadela AOUMMEUR procède à la lecture du rapport.

En l'absence de commentaire, il est procédé au vote.

POUR : 34

(28 voix « Pour Miramas » + 3 voix « Droite Nationale » + 1 voix « Hervé REBOUL »
+ 1 voix « Beatrix ESPALLARDO » + 1 voix « Cécile DUMAS »)

CONTRE : 0

ABSTENTIONS : 0

**N° 27 — DIRECTEUR DU PÔLE ENFANCE, JEUNESSE, ÉDUCATION, SPORT ET
CULTURE**

Rapporteur : M. Éric MARCHESI

Monsieur Éric MARCHESI procède à la lecture du rapport.

Monsieur le MAIRE, - Y a-t-il des questions particulières ? Madame DUMAS.

Madame Cécile DUMAS, - Je m'excuse, mais je n'étais pas à la commission et je n'ai pas eu les détails. J'aimerais avoir un peu des détails sur la création de ce poste, parce que, que je sache, il y a un directeur aux Affaires sportives. Il doit y avoir un agent qui doit s'occuper des Affaires scolaires. Et là, d'un seul coup, il y a une création de poste qui, finalement, chapeauterait tout.

Monsieur Éric MARCHESI.- C'est exactement cela. En clair, c'est tout cela pour dire ça, effectivement. On a décidé de revoir l'organisation des services à ce niveau-là et il y a un directeur qui va chapeauter l'ensemble des domaines qui ont été cités, alors qu'aujourd'hui, ce n'était pas chapeauté pour une cohérence d'ensemble, comme c'est dit, pour englober l'ensemble des politiques : Enfance, Jeunesse, Sports, Culture et... Qu'est-ce que j'ai oublié ? Formation. Donc, c'est une modification organisationnelle des services.

Monsieur le MAIRE.- Madame DUMAS.

Madame Cécile DUMAS.- Je connais mal l'organigramme de la Ville, mais ce dont je suis sûre, c'est qu'il y a un directeur du Sport. Peut-être qu'il y a un directeur au niveau de l'Éducation. Donc, il va y avoir un directeur des directeurs. Je cherche à comprendre.

Monsieur le MAIRE.- Madame DUMAS, je sais que vous êtes mieux au fait de l'organisation que vous ne l'indiquez.

Madame Cécile DUMAS.- Vous seriez surpris.

Monsieur le MAIRE.- Bon, alors, si je suis surpris, je vais tenter de vous l'expliquer. Il y a deux façons de fonctionner en management dans des entreprises publiques comme la nôtre : soit en silo, soit transversalement. La grande difficulté dans la mutation actuelle des collectivités locales, c'est la mutualisation et la transversalité des dossiers. On a donc choisi, à l'initiative évidemment de Madame la Directrice Générale, de regrouper des directions plus larges pour prendre justement cette partie transversale. Donc, bien sûr que le directeur du Sport est là et en pleine forme, le directeur de l'Éducation est là et en pleine forme. Le directeur de la Culture, il n'y en a pas, donc il n'est pas en pleine forme. Et la Jeunesse, non plus, il y a des agents qui sont en très grande forme. Donc, l'idée est de regrouper par pôle. C'est le projet de l'Administration générale. D'ailleurs, dans leur dernière rencontre sur une base volontaire avec les salariés, ce fut expliqué dans la démarche positive. Moi, je trouve que c'est une bonne chose de travailler transversalement sur les dossiers. Cela nous évite évidemment des erreurs, mais surtout, cela nous permet d'avoir une meilleure mutualisation des outils, des hommes et des moyens, et d'avoir une vision plus large qui donne toujours plus de perspective. Donc, vous avez tout compris. C'est cette démarche-là que l'on donne. S'il n'y a pas d'autre question...

Madame Cécile DUMAS.- Est-ce un cadre A ?

Monsieur le MAIRE.- Oui. Il y a un appel d'offres classique et une publicité. Ensuite, on aura des candidats, et ensuite, on sélectionnera les candidats et quand ils seront sélectionnés, on verra la personne qui sera retenue.

Nous pouvons passer au vote.

VOTE

POUR : 33

(28 voix « Pour Miramas » + 3 voix « Droite Nationale »
+ 1 voix « Hervé REBOUL » + 1 voix « Beatrix ESPALLARDO »)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 1

(1 voix « Cécile DUMAS »)

POLITIQUE VILLE

N° 28 — CRÉATION D'UN CONTRAT DE COLLABORATION DE RECHERCHE DANS LE CADRE D'UNE CONVENTION INDUSTRIELLE DE FORMATION PAR LA RECHERCHE – AUTORISATION DONNÉE À MONSIEUR LE MAIRE DE SIGNER

Rapporteur : Mme Martine ARFI

Madame Martine ARFI procède à la lecture du rapport.

Monsieur le MAIRE.- Je suis très heureux que cela vienne aussi après le fait que la Ville ait été retenue par l'ARS (Agence Régionale de Santé) et l'École nationale des directeurs d'hôpitaux de Rennes qui viendront travailler chez nous, car nous serons, dans ce cadre-là, les seuls en France à mettre en place un dispositif de la santé et du logement dans le cadre de la rénovation urbaine. Donc, moi, je suis vraiment très content que ces gens puissent venir. C'est toujours une bonne chose. Cela apporte d'ailleurs aux services aussi des perspectives nouvelles.

Madame Martine ARFI.- Oui, sachant que la nouveauté, c'est quand même la participation des habitants.

Monsieur le MAIRE.- Tout à fait. Y a-t-il des commentaires ? S'il n'y a pas de commentaire, nous pouvons passer au vote.

POUR : 34

(28 voix « Pour Miramas » + 3 voix « Droite Nationale » + 1 voix « Hervé REBOUL »
+ 1 voix « Beatrix ESPALLARDO » + 1 voix « Cécile DUMAS »)

CONTRE : 0

ABSTENTIONS : 0

ENVIRONNEMENT

N° 29 - AMPLIATION DE LA DÉLIBÉRATION N° 14-2017 DU 9 FÉVRIER 2017 AFFÉRENTE À LA MISE EN PLACE D'UN ÉVÉNEMENT INTERNATIONAL SUR LE TERRITOIRE MIRAMASSÉEN SUR LE THÈME DE LA RÉDUCTION DES DÉCHETS – DEMANDE DE SUBVENTIONS

Rapporteur : Mme Géraldine BUTI

Madame Géraldine BUTI procède à la lecture du rapport.

Monsieur le MAIRE.- Alors, les réserves parlementaires, vous pouvez les oublier aussi. Cela change sans arrêt, alors on ne va pas faire des délibérations-corrrections tout le temps. Donc, allons chercher les sous, et on verra pour les réserves parlementaires. Quel dommage ! On en avait profité, à Miramas, mais bon.

Madame Sophie PERRIER (DGS).- Mais là aussi.

Monsieur le MAIRE.- Là aussi, on l'a eue ? Est-ce la dernière ? Génial ! Bien, s'il n'y a pas de question particulière, nous pouvons passer au vote.

POUR : 34

(28 voix « Pour Miramas » + 3 voix « Droite Nationale » + 1 voix « Hervé REBOUL »
+ 1 voix « Beatrix ESPALLARDO » + 1 voix « Cécile DUMAS »)

CONTRE : 0

ABSTENTIONS : 0

TECHNIQUE

N° 30 — APPROBATION D'UNE CONVENTION DE TRANSFERT TEMPORAIRE DE MAÎTRISE D'OUVRAGE AVEC LA MÉTROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE POUR LA RÉALISATION DU PÔLE D'ÉCHANGES MULTIMODAL DE MIRAMAS – AUTORISATION DONNÉE À MONSIEUR LE MAIRE DE SIGNER

Rapporteur : M. Daniel IGLI

Monsieur Daniel HIGLI. - C'est un projet qui a été initié il y a deux ans, avant la Métropole, avec le Syndicat mixte des transports. On avait travaillé sur l'amélioration notamment des bus devant la gare. Je tiens quand même à remercier les services qui m'ont accompagné pour que cela aboutisse. On a eu affaire à la SNCF, à la mise en place de la Métropole. Le sujet est donc remonté à la Métropole. Donc, je vais vous lire la première délibération. Ce sont les travaux eux-mêmes qui vont être réalisés. Et la deuxième délibération qui va suivre, c'est le déplacement du wagon qui est impératif pour pouvoir faire les travaux.

Monsieur Daniel HIGLI procède à la lecture du rapport.

Monsieur Daniel HIGLI. - Je préciserai que dans cette amélioration-là, il y aura la création de 7 quais de bus accessibles. On reprend toute la configuration de la voirie et de l'espace public, on installe un mobilier urbain et les jeux d'enfants seront remis en place. Et, nouveau, on installe un abri à vélos sécurisé d'une vingtaine de places. Donc, on anticipe sur le déplacement à vélo. Et surtout, on met en place une priorité bus au carrefour à feux, Charles Falabregues, à l'entrée.

Monsieur Daniel HIGLI poursuit la lecture du rapport.

Monsieur le MAIRE. - Merci, Monsieur HIGLI, nous avons bien œuvré, surtout vous, puisque, *grosso modo*, ce sont les premiers travaux de la Métropole sur un plan modal. Donc, c'est Miramas. On est souvent les premiers à la Métropole. Je le dis, parce que cela ne se sait pas assez. Là, vous avez le plan. Grâce à une négociation et une discussion avec les organisations syndicales cheminotes, nous avons obtenu l'autorisation et le dialogue nécessaires pour transporter ce wagon, dans toute sa splendeur, puisque c'est nous qui l'avons rénové - je vous le dis quand même - il y a à peu près sept ans, ou six ans. Donc, il va être transporté et exposé, vous le verrez sur la délibération suivante.

Donc, ce sont les premiers travaux. Ce que je voulais dire, Daniel, c'est que par contre, ce sont les premiers travaux avant le grand projet de centre-ville sur lequel nous viendrons, au Conseil municipal, le présenter et dialoguer. Nous allons discuter de cela avec le Conseil de quartier, le Conseil citoyen, le Conseil des sages, le Conseil des médecins, des professions libérales et médicales de la Ville et les commerçants, puisque cela va être un des très grands dossiers de la commune. Il a été retenu dans le cadre des prochaines priorités de la Métropole.

Sur ces travaux que vous voyez là, pour les bus, c'est plus facile. Y a-t-il des questions ? S'il n'y a pas de question, on passe au vote.

POUR : 34

(28 voix « Pour Miramas » + 3 voix « Droite Nationale » + 1 voix « Hervé REBOUL »
+ 1 voix « Beatrix ESPALLARDO » + 1 voix « Cécile DUMAS »)

CONTRE : 0

ABSTENTIONS : 0

N° 31 - APPROBATION D'UNE CONVENTION AVEC LA MÉTROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE RELATIVE À L'ENLÈVEMENT ET AU DÉPLACEMENT D'UN WAGON FERROVIAIRE D'EXPOSITION EN VUE DE LA RÉALISATION DU PÔLE D'ÉCHANGES MULTIMODAL DE MIRAMAS - AUTORISATION DONNÉE À MONSIEUR LE MAIRE DE SIGNER

Rapporteur : M. Daniel HIGLI

Monsieur Daniel HIGLI procède à une lecture succincte du rapport.

Monsieur Daniel HIGLI, - Ce qui n'est pas mentionné là, c'est que le wagon - on a eu l'accord de toutes les parties que l'on a rencontrées-, sera déplacé et mis devant la gendarmerie.

Monsieur le MAIRE, - Vous vous souvenez que dans un débat homérique, pour maintenir la gare de triage, en 2009 ou 2010, nous avons organisé un rond-point avec un wagon de triage, avec une grosse manifestation. Et là, il nous est venu à l'idée de le mettre effectivement devant la gendarmerie, sur le trottoir. Avec la gendarmerie, il sera bien positionné aussi. Cela fera référence à la gare, avec l'accord de tous.

En l'absence de question, il est procédé au vote.

POUR : 34

(28 voix « Pour Miramas » + 3 voix « Droite Nationale » + 1 voix « Hervé REBOUL »
+ 1 voix « Beatrix ESPALLARDO » + 1 voix « Cécile DUMAS »)

CONTRE : 0

ABSTENTIONS : 0

N° 32 - CONVENTION D'ASSISTANCE AU DÉVELOPPEMENT DE PROJETS EN ACCOMPAGNEMENT DE L'OUVERTURE PROCHAINE DU STADE D'ATHLÉTISME COUVERT ENTRE LA VILLE DE MIRAMAS ET LA SCET – AUTORISATION DONNÉE À MONSIEUR LE MAIRE DE SIGNER

Rapporteur : **M. Jean GUILLON**

Monsieur Jean GUILLON procède à la lecture du rapport.

Monsieur le MAIRE.- Vous l'avez tous compris, au-delà de l'arrivée de cet énorme monument dédié au sport, j'attends avec un certain régal de voir des petits de Miramas courir, comme ce n'est pas le cas autour de cette table, certains pensant que cela ne fonctionnerait pas. J'attends cela avec un grand, grand plaisir, quand on va l'inaugurer. Mais surtout, ce qui est important, cela nous permet d'avoir un levier dans le domaine de ce que l'on appelle le *benchmark*, c'est-à-dire tant dans le domaine de l'économie du développement, des relations, de l'impact, etc. Il faut que l'on travaille avec cela, parce que cet outil, au-delà de ce que l'on pourrait appeler le marketing territorial, nous apporte aussi des possibilités de développement autour de ce grand campus du sport. Nous avons déjà des projets sur lesquels nous travaillons actuellement et qui peuvent, demain, devenir devant le Conseil municipal des opérations réalisables.

Nous avons donc besoin d'être aidés, et la SCET (Services, Conseil, Expertises et Territoires) qui est le bras intelligent, armé de la Caisse des Dépôts et des Consignations, a la possibilité de le faire. Notamment, vous avez vu dans le document, vous qui lisez tout, qu'il y a trois villes qui nous ressemblent, notamment l'une qui s'appelle Liévin. Pourquoi ? Parce qu'à Liévin fut réalisée la première salle d'athlétisme qui ne fait que 3 000 places. Il y a maintenant près de 25 ans. Elle a une grande expérience autour de cette salle. Donc, nous allons pouvoir bénéficier de tout ce travail qui a été fait autour de ces salles pour pouvoir aller rapidement vers ce que nous souhaitons.

Y a-t-il des commentaires ? Madame DUMAS.

Madame Cécile DUMAS.- Ce n'est pas un commentaire, mais je ne comprends pas comment va intervenir cette...

Monsieur le MAIRE.- Alors, c'est ce que l'on appelle un bureau d'études. La SCET est une agence d'études qui va travailler à la fois sur ce qui se passe ailleurs, et voir toutes les conséquences et droits de levier possibles, pour pouvoir ensuite analyser la nôtre

avec tout ce qu'il y a autour et nous faire des propositions en termes de développement. C'est cela, la SCET.

Madame Cécilia DUMAS.- Mais des propositions de quelle nature ? C'est ça que je n'arrive pas à comprendre.

Monsieur le MAIRE.- D'organisation, de réception. Si nous faisons du sport collectif dans cette salle, on peut accueillir jusqu'à 7 500 personnes assises. 7 500 personnes assises, c'est plus que la plupart des conseils du secteur. Quelles incidences cela a-t-il ? Comment vont-ils manger ? Comment vont-ils se déplacer ? Que faut-il avoir comme signalétique ? Quels sont les éléments en termes de billetterie ? Tous ces éléments-là vont nous permettre, dans le cadre de la régie qui va gérer cette salle, d'avancer et de prendre des dispositifs.

S'il n'y a pas d'autre question, nous pouvons passer au vote.

POUR : 31

(28 voix « Pour Miramas » + 1 voix « Hervé REBOUL »
+ 1 voix « Beatrix ESPALLARDO » + 1 voix « Cécile DUMAS »)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 3

(3 voix « Droite Nationale »)

N° 33 - AUTORISATION DONNÉE À MONSIEUR LE MAIRE DE SIGNER LA CONVENTION DE MISE À DISPOSITION D'UN MARCHÉ DE FOURNITURE, D'ACHEMINEMENT DE GAZ NATUREL ET DE SERVICES ASSOCIÉS PASSÉ SUR LE FONDEMENT D'ACCORDS-CADRES À CONCLURE PAR L'UGAP

Rapporteur : M. Gérard GUILLEMONT

Monsieur Gérard GUILLEMONT.- Nous passons maintenant à un autre sujet, qui est l'achat de gaz. Vous avez une délibération qui vous est proposée pour renouveler notre recours à l'UGAP (Union générale des achats publics), un établissement public national, afin que l'on bénéficie du marché qui va être passé avec les différents fournisseurs de gaz.

Monsieur Gérard GUILLEMONT procède à une lecture succincte du rapport.

Monsieur Gérard GUILLEMONT. - Je rappellerai que le premier marché que nous avons passé, grâce au fait qu'il s'agit d'un groupement et grâce au fait aussi que le marché du gaz à l'échelle mondiale a connu un approvisionnement très important, nous a permis à l'époque une réduction de 21 % du prix du gaz facturé à la Commune, par rapport aux tarifs régulés que nous avions avant. Il en a été de même, d'ailleurs, pour l'électricité.

Donc, on vous propose de recourir de nouveau au groupement d'achats de l'UGAP pour acheter du gaz, pour l'ensemble des chaufferies communales, et pour les trois années qui viennent.

En l'absence de commentaire, il est procédé au vote.

POUR : 34

(28 voix « Pour Miramas » + 3 voix « Droite Nationale » + 1 voix « Hervé REBOUL »
+ 1 voix « Beatrix ESPALLARDO » + 1 voix « Cécile DUMAS »)

CONTRE : 0

ABSTENTIONS : 0

N° 34 — AVIS SUR LA MODIFICATION DU PROGRAMME DES ÉQUIPEMENTS PUBLICS DE LA ZONE D'AMÉNAGEMENT CONCERTÉE DE CLÉSUD

Rapporteur : M. Jean GUILLON

Monsieur Jean GUILLON. - Je ne vais pas vous refaire l'historique que l'on fait dans la note de synthèse de Clésud. C'était une ZAC (zone d'aménagement concertée) qui était gérée par un syndicat mixte d'équipement qui était le syndicat Euro Alpilles. Dans le cadre de la création de la Métropole, ce syndicat a été dissout. Il a disparu. C'est la Métropole qui le gère. Aujourd'hui, en plus de conforter la problématique de sécurité incendie sur cette ZAC, il est nécessaire de faire deux forages ainsi que des bassins de rétention, pour pouvoir avoir une réserve d'eau suffisante en cas de problème. Pour cela, la Métropole nous demande un avis et nous demandons de dire que cet avis est favorable, en fait, et d'autoriser Monsieur le Maire, bien sûr, à signer la délibération et tous documents afférents.

En fait, on fait deux forages, parce qu'aujourd'hui, ils sont sur la Ville. Et là, on fait deux forages. Alors, on a aussi un bassin qui ne marche que l'été. Il est sur des canaux d'irrigation.

Monsieur le MAIRE. - L'avantage c'est que, avec ces deux forages, on pourra avoir recours à l'eau de la Ville s'il y avait des incendies sur Clésud. Est-ce bien cela ?

Monsieur Gérard GUILLEMONT. - Absolument, Monsieur le Maire.

Monsieur le MAIRE. - Ah, c'est très important ! Je connais quelqu'un qui sera très heureux de l'entendre.

Alors, y a-t-il des questions particulières ? S'il n'y a pas de question particulière...

En l'absence de question, il est procédé au vote.

POUR : 34

(28 voix « Pour Miramas » + 3 voix « Droite Nationale » + 1 voix « Hervé REBOUL »
+ 1 voix « Beatrix ESPALLARDO » + 1 voix « Cécile DUMAS »)

CONTRE : 0

ABSTENTIONS : 0

N° 22 — CONVENTION DE MISE À DISPOSITION DE PERSONNEL AUPRÈS DE L'ASSOCIATION « OFFICE MUNICIPAL DES SPORTS » - APPROBATION DE LA CONVENTION TYPE ET AUTORISATION DONNÉE À MONSIEUR LE MAIRE DE SIGNER

Monsieur le MAIRE. - Mesdames et messieurs, nous avons un certain nombre de décisions du Maire que je vous ai soumises. Il y a beaucoup de conventions, etc.

Et, et, et, avant - merci Madame, de me reprendre -, nous avons retrouvé le même document que vous, sur le 30 mars, où la somme de l'OMS était à 17 heures 30, 39 019,00 euros. Et, après changement sur la table qui a été intégré dans le rapport transmis à la Préfecture, nous sommes bien sur 17 heures 30, à 19 510 euros. Voilà.

Je vous propose de déposer cela à la DGA ici présente, et vous la voyez à la fin de la réunion. Vous regarderez le document. Merci.

Monsieur Marc THOMAS. - Monsieur le Maire, merci. Je précise quand même que je parlais du site, c'était CDC Fast.

Monsieur le MAIRE. - Vous savez, quand je peux vous répondre, je le fais. D'ailleurs, je passe mon temps à vous répondre, même si des fois, on n'apprécie pas mes réponses, c'est normal. Avant de partir, je veux voter sur la délibération.

POUR : 34

(28 voix « Pour Miramas » + 3 voix « Droite Nationale » + 1 voix « Hervé REBOUL »
+ 1 voix « Beatrix ESPALLARDO » + 1 voix « Cécile DUMAS »)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

D/ LISTE DES DÉCISIONS DU MAIRE

Monsieur le MAIRE procède à la lecture des décisions prises pendant la période allant du 20 avril au 16 août 2017.

E/ LISTE DES MARCHÉS

Monsieur le MAIRE procède à la lecture des marchés publics notifiés depuis le dernier Conseil municipal.

Monsieur le MAIRE.- Je félicite le service des Marchés publics qui avance à grands pas, qui me permet de faire cela ce soir, même si je sais que je vous ai un peu enquiquiné, mais c'est une obligation de présenter les marchés publics en séance publique, parce que cela fait partie des rites et de la transparence. Souvent, il y a des fois des sujets comme ça qui ne sont pas transparents, et qui peuvent appeler des commentaires.

Mesdames et messieurs, je vous remercie beaucoup d'être présents, ainsi que le public. Je vous souhaite une bonne soirée, et vous dis au prochain Conseil municipal, au mois de novembre.

La séance est levée à 21 heures 10.

Monsieur le Maire

Frédéric VIGOUROUX

Le Secrétaire de séance

Anne-Marie CHAYOT